

Demandes de subvention

Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

Plus d'infos



Subventions: Subventions aux associations

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 30](#)

[Mail](#)

Sur Servicepublic.fr :

Associations reconnues d'utilité publique et fondations

Les fondations et les fonds de dotation sont des structures créées par un ou plusieurs donateurs qui mettent en commun un capital pour accomplir une œuvre d'intérêt général. Ils se distinguent par le montant minimum de la dotation initiale exigée pour les créer. Il existe différents types de fondations selon le but qu'elles poursuivent. Les associations et fondations reconnues d'utilité publique et les fonds de dotation peuvent recevoir des donations et des legs.

- [Fondation reconnue d'utilité publique \(FRUP\)](#)
- [Association reconnue d'utilité publique \(ARUP\)](#)
- [Fondation d'entreprise](#)
- [Fonds de dotation](#)

Questions – Réponses

- [Comment se renseigner sur une fondation ou un fonds de dotation ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Associations sous régime légal spécial](#)
- [Associations reconnues représentatives](#)

Pour en savoir plus

- [Fondation abritée](#)

Source : Centre français des fonds et fondations

Où s'informer ?

- [Point ressource à la vie associative](#)

**Services en
ligne**

- [Création d'un fonds de dotation](#)
Formulaire
- [Démarche concernant le fonds de pérennité \(modification, dissolution\)](#)
Formulaire
- [Publication des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation](#)
Téléservice
- [Consulter les annonces des associations et fondations](#)
Outil de recherche



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00